N° 14 Novembre 2024

LA LETTRE DU SDEY
Connectés

sdey Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

territoire d'énergie YONNE

DOSSIER SPÉCIAL
assises de l'énergie 2024

ÉDITO

Jean-Noël LOURY

Président du SDEY
Vice-président de la FNCCR
Maire de Val-de-Mercy

PRÉPARER ENSEMBLE L'YONNE À L'HORIZON 2030

L'Yonne, comme l'ensemble des départements, est confrontée à des défis énergétiques d'envergure. Comment assurer une transition énergétique responsable tout en garantissant le bien-être de nos habitants et la préservation de notre environnement ? C'est à cette question cruciale que les Assises de l'Énergie 2024 tenteront de répondre.

Sous le thème «L'Yonne en 2030 : Quelles énergies pour demain ?», notre journée de réflexion s'articulera autour de deux tables rondes.

La première abordera le développement des énergies solaires. Qu'il s'agisse de centrales solaires, d'agrivoltaïsme ou d'autoconsommation, le potentiel de l'Yonne est déjà bien réel, mais il peut encore se déployer davantage.

Nous ferons le point sur les perspectives futures et les modèles les plus adaptés à notre territoire.

La seconde table ronde traitera des nouveaux usages et des nouvelles installations. Alors que les besoins électriques évoluent avec notamment l'essor des véhicules électriques et des pompes à chaleur, nous devons réfléchir à la meilleure manière d'éviter la saturation de nos réseaux.

Il sera aussi question de solutions de stockage et d'innovation comme l'hydrogène décarboné, indispensable pour atteindre nos objectifs de transition énergétique.

Ces 12èmes Assises seront l'occasion de partager des expériences de terrain, d'écouter des experts et de tracer, ensemble, la voie pour un avenir énergétique durable dans l'Yonne. C'est pourquoi je vous remercie de votre présence.

À NOTER SUR VOS AGENDAS

LES VŒUX 2025

Retrouvons-nous pour commencer l'année 2025 par un moment convivial autour d'un apéritif le 16 janvier à 18h30 à Beines (salle Beauroy).

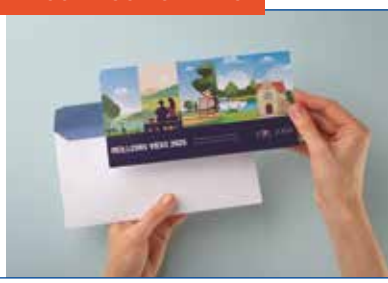

12ÈMES ASSISES DE L'ÉNERGIE

L'YONNE EN 2030, QUELLES ÉNERGIES DEMAIN ?

Cette année les Assises de l'Énergie vous invitent à découvrir les solutions de demain, avec un focus sur l'énergie solaire et les nouvelles technologies. Des experts partageront leurs visions et les projets innovants pour un avenir durable dans l'Yonne. Ne manquez pas cette occasion unique d'échanger sur les défis et opportunités de la transition énergétique !

Programme

9h - 9h10 - **Jean-Noël LOURY**, Président du SDEY
- Ouverture des Assises

9h10 - 9h30 - **Laurence VANIN**, philosophe
- L'acceptabilité au cœur des transformations et des territoires

9h30 à 10h30 / Table ronde n°1

Le solaire dans l'Yonne et en France, déjà une réalité en 2024. Et demain, quel développement dans nos territoires ?

État des lieux sur le département de l'Yonne et en France des différentes solutions : Centrales solaires existantes / Agrivoltaïsme / Autoconsommation solaire / Solaire thermique Et demain, quel développement, quel modèle ?

André JOFFRE, Président Directeur Général **TECSOL** (Société de technologie solaire Étude expertise Maitrise d'œuvre)
- *Les développements du solaire dans les territoires : le point sur l'étude territoriale*

Arnauld DELESTRE, Président Chambre agri Yonne
- *Pédagogie Agrivoltaisme*

Dominique BOURREAU, Maire de **Villeneuve-la-Guyard**

Irène EULRIET, Directrice de la **SEM Yonne Énergie**
- *Présentation projet Ombrières Villeneuve-la-Guyard*

Christophe BONNEFOND, Maire de Venoy
- *Retour d'expérience local : Autoconsommation*

10h45 à 11h45 / Table ronde n°2

Nouveaux usages & nouvelles installations : comment éviter la saturation du réseau électrique

État des lieux et perspectives :
Sobriété (optimisation énergétique des bâtiments...) / Nouveaux usages : rappel des besoins électriques (pompes à chaleur, véhicules électriques, IRVE...) / Redimensionnement du réseau électrique / Solutions de stockage, Bornes double flux, V2G ou véhicle-to-grid

Thomas FRAIOLI, Directeur régional Bourgogne **ENEDIS**
- *La flexibilité*

Régis LE DREZEN, Délégué général **THINK SMARTGRIDS**
- *Optimiser les flux production et consommation d'électricité*

Hélène GASSIN, NegaWatt GP conseil
- *La sobriété*

11h45 ZOOM SUR L'HYDROGÈNE

Hervé RANNOU, Consultant
- *L'hydrogène dans la chaine énergétique*

Morbihan Énergies
- *La filière hydrogène décarbonée, un enjeu de territoire en faveur de la transition énergétique ?*

12h15 / Conclusions suivies des rencontres et échanges autour du buffet

Arnaud Delestre

Président de la Chambre d'Agriculture Yonne

« L'AGRIVOLTAÏSME AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE INNOVANTE ET DURABLE »

Comment le développement de l'agrivoltaïsme inscrit-il l'Yonne dans la trajectoire de la décarbonation du mix énergétique ?

Dans l'Yonne, la Chambre d'Agriculture a pris les devants dès 2019 en élaborant une première doctrine. Cette démarche visait à encadrer le déploiement des EnR, notamment pour anticiper les impacts, sur l'économie agricole de notre territoire.

Aujourd'hui l'agrivoltaïsme est devenu une norme pour les projets photovoltaïques en terres agricoles.

Où en est aujourd'hui le développement de l'agrivoltaïsme dans l'Yonne ?

L'Yonne est un territoire très attractif pour les développeurs de projets solaires. Cependant, l'agrivoltaïsme étant encore récent d'un point de vue réglementaire, nous recensons peu de dossiers à ce stade. À ce jour, deux projets sont enregistrés :
l'un a été validé par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPNAF), et l'autre est en cours d'examen.

Comment l'agrivoltaïsme s'intègre-t-il dans les pratiques agricoles du département ?

Grâce à un travail de concertation, nous avons pu établir une nouvelle doctrine, validée en septembre 2024, qui repose sur quatre axes clés.
Le premier vise à garantir la réalité de l'agrivoltaïsme. L'activité agricole doit être au cœur du projet, et non un simple prétexte à l'installation de panneaux photovoltaïques. Cela passe par des études préalables obligatoires (agricoles, de sol, technico-économiques) pour s'assurer de la viabilité du projet et minimiser l'impact sur les rendements agricoles.

Le deuxième axe concerne la protection du fermier. Il s'agit de sécuriser juridiquement et financièrement l'activité agricole, notamment par la signature d'un bail agrivoltaïque, l'obligation de la continuité de l'exploitation sans interruption et une rémunération annuelle minimale de 1 500 € par MWc.

Le troisième axe garantit le partage de la valeur. Nous voulons limiter la taille des projets à 10 MWc par exploitant actif, instaurer une contribution à un fonds collectif pour la transition énergétique agricole (à hauteur de 1500 € /MWc/an) et verser un montant de compensation collective agricole (à hauteur de 5000 € /ha consommé).

Enfin, nous anticipons le démantèlement des installations, avec une garantie financière de 10 000 € par MWc, pour éviter que cette charge ne repose sur les exploitants à long terme.

Quels sont, selon vous, les principaux avantages et inconvénients de l'agrivoltaïsme pour les agriculteurs ?

Les avantages sont multiples : contribution à la décarbonation du mix énergétique, contribution à l'autonomie énergétique, diversification des exploitations, et stabilisation des revenus sur le long terme. L'agrivoltaïsme peut également apporter une résilience face aux aléas climatiques, en protégeant notamment les cultures contre le gel tardif ou en réduisant l'évapotranspiration.
Cependant, il existe encore des incertitudes. L'absence de recul sur l'impact à moyen et long terme, ainsi que l'émergence d'une spéculation autour du solaire, constituent des risques à surveiller. Il faut aussi rester vigilant face à la vétusté des installations (liée aux successions de nouvelles technologies) et à d'éventuels goulets d'étranglement au niveau des postes sources.

Quelles sont les mesures d'accompagnement mises en place pour aider les agriculteurs à adopter l'agrivoltaïsme ?

La Chambre d'Agriculture de l'Yonne joue un rôle central en apportant son expertise technique, économique et agronomique. Nous intervenons à chaque étape des projets, en réalisant les études préalables avec neutralité et en assurant la protection des exploitations et des agriculteurs. Nous continuons également à nous structurer pour accompagner les projets le plus en amont possible. Nous souhaitons être partie prenante des discussions stratégiques, notamment en matière d'autoconsommation et de stockage, afin d'anticiper ces enjeux et contribuer à soutenir le monde agricole qui en a plus que jamais besoin.

THOMAS FRAIOLI

Directeur régional Enedis Bourgogne

“TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : VERS UNE SECONDE ÉLECTRIFICATION DE LA FRANCE”

Quelles sont les principales évolutions que vous avez constatées dans la gestion des réseaux ces dernières années ?

La gestion des réseaux de distribution a été marquée ces dernières années par deux principales évolutions.
→La première est l'intégration des moyens de production EnR, qui ont connu un essor considérable pour répondre aux enjeux de la transition écologique et aux objectifs de neutralité carbone. En France métropolitaine, ils représentent aujourd'hui plus de 44 600 MW de puissance installée, pour bientôt 1 million d'installations.

- 90% de ces nouveaux moyens de production sont raccordés au réseau public de distribution, le premier enjeu est donc de répondre à la forte dynamique de leur déploiement. En 2019, nous raccordions 2 GW d'EnR sur ce réseau. En 2023, nous en avons raccordé 4,2 GW et ce sont désormais 5 GW que nous raccorderons durablement tous les ans, et ceci dès 2024.
- Le second enjeu est lié aux flux d'électricité, profondément modifiés par le passage d'une production centralisée entièrement pilotable à une production de plus en plus décentralisée et intermittente.

→La seconde évolution est liée à la survenance d'évènements climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus violents auxquels Enedis consacre 1 milliard d'euros d'investissement par an.

Quelles sont les technologies ou innovations les plus prometteuses pour améliorer la flexibilité des réseaux ?

Une flexibilité est une modulation volontaire de la puissance électrique, à la hausse ou à la baisse, pendant une période donnée et en réponse à un signal.

Les mécanismes de flexibilité visent 2 objectifs :
→Concourir à l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité – RTE étant le responsable de cet équilibre.
→Résoudre des situations ponctuelles de congestion du réseau de distribution, sous la responsabilité d'Enedis.
Dans le premier cas, les offres à pointe mobile* sont aujourd'hui complétées par le développement de la technologie des batteries stationnaires.
Dans le second, ENEDIS développe les flexibilités selon plusieurs approches : le raccordement, les tarifs réseaux, la contractualisation ou les mécanismes de marché.

** Contrat d'énergie où le prix de l'électricité augmente fortement pendant les périodes de forte demande*

Comment ENEDIS s'engage concrètement pour rendre les réseaux plus flexibles dans l'Yonne ?

Nous avons engagé le diagnostic des besoins du territoire en termes de flexibilité. Il nous permettra d'identifier les contraintes locales pouvant se résoudre par la mise en œuvre d'un mécanisme de flexibilité, dont les appels d'offres seront produits par ENEDIS début 2025 le cas échéant.

Comment voyez-vous l'avenir des réseaux électriques en France à l'horizon 2030, en tenant compte de l'augmentation des sources d'énergie renouvelable et des objectifs de neutralité carbone ?

Le réseau électrique de distribution constitue le meilleur atout collectif pour la réussite d'une transition écologique qui ne saura se passer de l'électricité. Celle-ci sera donc encore plus consommée qu'aujourd'hui, pour se substituer aux énergies fossiles. Ce sont 150 TWh (équivalent de 150 000 millions de Kwh) supplémentaires qui seront mobilisés sur ce réseau, auquel nous consacrerons 96 milliards d'Euros d'ici à 2040 pour le rendre encore plus moderne, plus fiable et plus performant.
Nous sommes face à un grand défi écologique et industriel, une véritable « seconde électrification de la France .

SAUVIGNY-LE-BOIS : UN PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE BASÉ SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE

La commune de Sauvigny-le-Bois lance un projet de transition énergétique avec l'installation de deux générateurs photovoltaïques pour alimenter en électricité ses bâtiments publics via un système d'autoconsommation collective. Ce projet, en deux phases, vise à augmenter l'indépendance énergétique de la commune en alimentant ses infrastructures communales avec une électricité locale et durable.

PHASE 1 : INSTALLATION SUR LA SALLE DES FÊTES

La première phase réalisée en 2024 consiste à installer un générateur photovoltaïque de 24 kWc sur le toit de l'extension de la salle des fêtes, avec une production estimée à 26 920 kWh par an. Cette énergie sera redistribuée à plusieurs points de livraison (PDL), dont la mairie, l'école et la station d'épuration. Cette installation couvrira 15,3 % des besoins en électricité de la commune. 96,2 % de l'énergie produite par cette installation sera consommée par la commune et 3.8% seront réinjectés dans le réseau public, selon l'étude du SDEY.

PHASE 2 : INSTALLATION SUR L'ÉCOLE

La deuxième phase qui sera opérationnelle en 2025 prévoit l'ajout d'un générateur de 45,9 kWc sur le toit de l'école, portant la production totale à 75 924 kWh par an. En intégrant cette installation dans la boucle d'autoconsommation collective existante, les 2 installations cumulées pourront couvrir 29,3 % de la consommation électrique totale de la commune. Ainsi, le surplus d'énergie non consommé par la commune sera plus conséquent, avec 34.7% de la production qui serait réinjectée dans le réseau public.

Sur le plan financier, le temps de retour pour la première phase est estimé à 10,2 ans, et à 12,3 ans pour la deuxième phase. Concernant l'excédent d'énergie, plutôt que de le vendre à EDF à un tarif peu attractif (0,0781 €/kWh), la commune étudie la possibilité de le vendre à une collectivité voisine, transformant ainsi le projet en une opération d'autoconsommation ouverte avec revente d'énergie.

Didier IDES
Maire de Sauvigny-le-Bois

La commune s'engage dans un programme de solarisation des toitures des bâtiments communaux. La dépense énergétique représentant une charge de fonctionnement significative, nous ciblons deux objectifs : la décarbonation et la stabilisation du prix de l'électricité via l'autoconsommation. Grâce aux études préalables du SDEY, nous savons que le retour d'investissement devrait tourner autour de 10 ans, ce qui nous encourage dans notre démarche. L'agrandissement de la salle des fêtes a permis l'installation de panneaux PV, suivra une étude structure sur le groupe scolaire. Enfin une nouvelle étude vient d'être commandée pour évaluer l'intérêt de couvrir les bâtiments techniques.

3 QUESTIONS À CHRISTOPHE BONNEFOND

Maire de Venoy
Vice-président du conseil départemental de l'Yonne

En quoi consiste le programme d'autoconsommation collective porté par la commune de Venoy ?

Nous avons construit un bâtiment, baptisé Héliosports, orienté plein sud et équipé de panneaux photovoltaïques d'une puissance installée de 250 kW crête. Ce bâtiment est raccordé à un compteur de production spécifique, lié à 11 compteurs Linky communaux (école, mairie, salle des fêtes...). Ainsi, lorsque ces 11 compteurs consomment de l'énergie, elle provient en priorité de l'Héliosports.

Quel est l'impact économique et environnemental attendu de vos infrastructures à énergie positive ?

L'impact est une économie directe sur la facture d'électricité de la commune, à hauteur de 40 000 kWh pour le premier semestre 2024. Sur le plan écologique, cela signifie également une réduction de la production et du transport de ces 40 000 kWh par RTE, ce qui contribue à diminuer l'empreinte carbone nationale.

Quels partenaires vous accompagnent dans la mise en œuvre de votre projet ?

Pour financer la construction du bâtiment, nous avons bénéficié du soutien de la Préfecture (via la DETR), de la Région (plan d'accélération et sport), du Département (pacte de territoire) et de l'ANS.

Pour les aspects techniques, nous avons collaboré avec Laurin Électricité et Roy Photovoltaïque. Quant aux réseaux, ENEDIS a joué un rôle clé, notamment sur les compteurs et le transformateur, ainsi que le SDEY pour les travaux connexes.

LE LABEL TERRE D'INNOVATION

Monéteau récompensée par le Grand Prix National « Terre d'Innovation »

Vendredi 28 juin 2024, l'auditorium du Palais des Congrès de Besançon a été le théâtre de la première remise des Grands Prix Nationaux « Terre d'Innovation ».

Un jury d'experts et d'élus de la FNCCR a sélectionné les territoires qui se sont distingués par leur capacité d'innovation dans des domaines clés tels que les énergies renouvelables, la mobilité décarbonée et la gestion durable des ressources.

Parmi les lauréats, la commune de Monéteau a été primée avec un Grand Prix national. Le jury a particulièrement salué le vaste programme d'optimisation énergétique et d'enfouissement des réseaux entrepris par la commune. Avec le soutien financier du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY), Monéteau a en effet converti l'ensemble de ses candélabres en éclairages LED, un investissement d'un million d'euros permettant désormais à la municipalité d'économiser près de 100 000 € chaque année.

Cette conversion s'est accompagnée de la mise en place du système de gestion intelligente CityTouch, qui permet aux services techniques d'adapter la luminosité en fonction de la lumière naturelle, réduisant ainsi encore plus la consommation énergétique. Par ailleurs, Monéteau a également participé à l'achat groupé d'énergie proposé par le SDEY et s'est engagé dans un programme ambitieux de rénovation énergétique de ses bâtiments publics, tels que la mairie, l'école de musique et le groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau.

Selon Charles-Antoine Gautier, Directeur général de la FNCCR : « Le Grand Prix national attribué à Monéteau est une reconnaissance de l'engagement fort de cette municipalité à réussir sa transition énergétique. Ce prix met également en lumière le rôle essentiel du SDEY dans cet accompagnement ».

LE SDEY DE NOUVEAU CERTIFIÉ ISO 9001 POUR 3 ANS

Pour la neuvième année consécutive, Bureau Veritas a renouvelé la certification qualité ISO 9001 du SDEY. Ce certificat, reconnu au niveau international, atteste de la capacité du SDEY à fournir des services conformes aux attentes des communes et aux exigences réglementaires.

Les 16 et 17 septembre derniers, un audit approfondi de l'ensemble des procédures a donc permis de prolonger la certification pour une durée de trois ans, jusqu'en 2027.

Ce renouvellement récompense les efforts collectifs et l'engagement continu du SDEY en faveur de la qualité de service et de l'amélioration continue, entrepris depuis 2018.

Lettre d'information éditée par le SDEY - Directeur de la publication : Éric Gentis - Secrétaire de rédaction : Caroline Legros (c.legros@sdey.fr). Graphisme : Okénite - Photo : Studio Xavier Morize et SDEY - Impression : Melun impression - Diffusion : SDEY. SDEY : 4 avenue Foch - 89000 Auxerre - Tél. 03 86 52 22 00 - sdey@sdey.fr - www.sdey.fr